

Communiqué - Édition de mai 2014

Administration

Félicitations à Madame Lyne Charron pour ses 25 ans de service au secrétariat de la Ville d'Estérel !



- Le règlement 2014-626 relatif à l'accès aux lacs Masson, Dupuis et du Nord, à la protection de l'environnement de chacun des lacs et à la sécurité des personnes et des biens a été adopté à la séance du Conseil du 24 avril.

La vente des vignettes pour les bateaux est débutée. Veuillez-vous présenter à l'hôtel de Ville d'Estérel du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 ainsi que les samedis 17, 24 et 31 mai de 8h00 à midi.

Prière de vous assurer de satisfaire les conditions d'émission de la vignette mentionnées à l'article 7 du règlement.

Le nettoyage des coques de bateaux est maintenant obligatoire avant la mise à l'eau pour protéger l'environnement. Un lavage professionnel effectué lors de l'entreposage hivernal satisfait cette exigence.

Coût annuel des vignettes par embarcation :

- 150 \$ par bateau ou motomarine;
 - 125 \$ par ponton;
 - 400 \$ pour une passe journalière.
- Le règlement 2014-627 visant la protection de l'environnement et des infrastructures nautiques sera adopté à la prochaine réunion du Conseil le 23 mai prochain.

Ces règlements sont harmonisés avec ceux de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.

Les représentants de la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pourront se présenter à votre résidence pour la vente de licence pour les animaux domestiques (chiens et chats) d'ici le 31 mai. Pour les contacter par courriel info@spcalanaudiere.com ou par téléphone au 450-222-1112.

Environnement

Le contrôle des insectes piqueurs par la firme GDG Environnement est débuté. Cette année, une nouvelle procédure de réception de commentaires et de questions est en vigueur par courriel à infomoustique@gdg.ca ou par téléphone au 1-888-567-8567. Si vous avez des plans d'eau sur vos propriétés que vous désirez faire traiter, n'hésitez pas à communiquer avec eux.

Loisirs

Inscrivez le 28 juin à votre agenda car ce sera la journée BBQ/Environnement. Le programme est en élaboration avec le Comité Consultatif Environnement et vous sera communiqué sous peu.



Pour les informations additionnelles, vous pourrez vous référer aux comptes rendus des séances du conseil une fois approuvés et mis en ligne dans la rubrique « procès-verbaux ».